

DATE : 08/03/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_27

TITRE : CLARIFICATION DES MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN ASTRAZENECA APRES LE DGS URGENT DU 07 MARS 2021

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

En complément du DGS Urgent n°2021-26 sur l'ouverture de la vaccination aux pharmaciens du 07 mars 2021, vous trouverez ci-dessous des rappels et précisions sur les modalités et le calendrier de commandes du vaccin AstraZeneca.

1. Les médecins ont commandé 1,6 M de doses du vaccin AstraZeneca et ces commandes seront intégralement honorées

Pour rappel, les médecins de ville ont été invités à commander des flacons de vaccin AstraZeneca à trois reprises depuis le début de la vaccination en ville.

Ces commandes ont donné lieu ou sont sur le point de donner lieu à :

- la livraison de 550 000 doses la semaine du 22 février ;
- la livraison de 312 000 doses supplémentaires entre le 4 et le 5 mars ;
- la livraison de 765 000 doses supplémentaires entre le 11 et le 12 mars.

En tout, au titre de ces trois premières commandes, **ce sont donc plus d'1,6 million de doses du vaccin AZ qui auront été livrées aux médecins ayant passé des commandes, pour la vaccination de leurs patients éligibles.**

A date, environ 400 000 doses ont été administrées en ville aux patients éligibles.

L'ensemble des commandes sera évidemment honoré pour garantir la vaccination de 1,2 million de patients supplémentaires.

2. La commande de la semaine du 8 mars (pour livraison la semaine du 15 mars) est exceptionnellement ouverte aux seules officines en raison du faible nombre de doses livré par le laboratoire AstraZeneca pour la semaine en question

Pour permettre d'élargir la couverture vaccinale des personnes éligibles, il a été prévu d'ouvrir la vaccination en officine pour la semaine du 15 mars.

Or, le volume de doses AstraZeneca qui pourra être utilisé sur le terrain la semaine du 15 mars est très limité (280 000 doses en tout), du fait d'une faible livraison cette semaine-là par le laboratoire AstraZeneca.

Cette livraison ne permettait donc pas d'assurer un flacon par médecin.

67 000 doses restant de la livraison du 11 mars, après commande des médecins, seront de surcroît fléchées vers les officines se situant dans les départements sous surveillance dès cette semaine, portant à 347 000 doses les vaccins utilisables par les pharmaciens.

- 3. Sous réserve du respect du volume et du calendrier d'approvisionnement par le laboratoire, les commandes seront à nouveau ouvertes à l'ensemble des professionnels de santé susceptibles de vacciner en ville le lundi 15 mars, pour une livraison la semaine suivante.**

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement pour la réussite de la campagne vaccinale.

Vous le savez, cette campagne nécessite la mobilisation de tous les soignants, en ville comme à l'hôpital.

Dans cette course de vitesse face à la pandémie, chacun a et aura toute sa place.

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé